

## Déclaration FSU 44

Mesdames, Messieurs les membres du CTSD,

La politique du gouvernement est plus que jamais une politique hostile aux salarié.es, aux retraité.es, aux fonctionnaires et aux classes défavorisées. L'écart entre les classes sociales ne cesse de grandir : pendant que les pauvres s'appauvrissent, les riches s'enrichissent sur le dos des plus démunis.es, grâce notamment aux allègements d'impôts.

La distance se creuse aussi à l'Éducation Nationale entre le ministre et les personnels. JM Blanquer est un magicien de l'information et un provocateur : les évaluations CP-CE1 ne sont pas toutes rentrées qu'il en promulgue déjà les résultats.

Il avait annoncé qu'il n'y aurait pas de Loi à son nom. Pourtant le CSE du 10 octobre dernier a ressemblé à la présentation d'un projet de Loi. Ce projet met en danger l'École publique laïque en renforçant le privé, en supprimant les ESPÉ. Il veut créer un institut le plus à même de façonner des enseignant.es aux ordres d'une politique éducative reposant sur le mérite, les injonctions et des bases restreintes pour les élèves.

La réforme du lycée et la rentrée 2019 se font dans le flou pour les élèves de seconde et les personnels. Les enseignements de spécialité mis en place et les combinaisons possibles ne sont pas connus à ce jour et ne le seront probablement pas avant la fin de l'année civile. Leurs contenus ne seront communiqués qu'en février 2019 à l'issue d'une parodie de concertation. Les nouvelles épreuves du baccalauréat restent inconnues. Les élèves du cycle terminal ne sont pas mieux lotis avec Parcoursup. Le désastre prévisible s'est confirmé pour de nombreux élèves restés dans le flou quant à leur poursuite d'études : l'été a été synonyme d'attente et d'incertitude. L'exclusion du supérieur des élèves les plus fragiles socialement se confirme car ce sont eux qui ont le plus de difficultés à obtenir une formation et à se loger. Dans le même temps, de nombreuses formations (BTS, CPGE, ainsi que PACES et STAPS) ne font pas le plein. Parcoursup a donc réussi à diminuer les possibilités de poursuite d'étude pour de nombreux jeunes et à fragiliser des formations supérieures en raison d'inscriptions insuffisantes

Sur les évaluations, le constat est partagé : accentuation du clivage entre les écoles, souffrance des collègues et des élèves, cette souffrance n'étant pas toujours entendue par la hiérarchie. Il est révélateur que l'IA refuse de réunir le CHSCTD44 avant janvier 2019 et exprime le fait qu'elle ne fait pas une priorité de ces questions.

Les 5 h prises sur les Activités Pédagogiques Complémentaires pour la saisie des résultats ont pu éventuellement être suffisantes pour les collègues exerçant dans les CP ou CE1 aux effectifs se limitant à 12 en REP. Mais combien d'heures y ont passé les collègues dont les classes sont pléthoriques, et qui sont la majorité ? Les évaluations organisées en début de seconde en français et en mathématiques s'ajoutent à celles qui existent depuis l'an dernier

en sixième. Elles ont été prétendument mises en place pour aider les enseignants à remédier aux difficultés de leurs élèves et à dialoguer avec les parents sur les acquis de leurs enfants. Mais leur contenu n'a pas été communiqué aux enseignants. Comment alors travailler avec les élèves sur des résultats obscurs et parfois en décalage avec la perception des enseignants en classe ? Comment dialoguer avec les parents sur des données floues ? Elles ne peuvent que susciter l'inquiétude : les enseignant-es n'ont en effet pas attendu le ministre Blanquer pour se doter d'outils d'évaluation du niveau de leurs élèves. La volonté du ministre d'en publier les résultats va renforcer la concurrence entre établissements, détournant cet outil de son objectif pédagogique affiché. Ces évaluations auraient également un autre intérêt selon la communication ministérielle :

piloter le travail des personnels et des équipes pédagogiques en mesurant son efficacité avec des indicateurs contestables et en individualisant la rémunération et le mérite, au risque de diviser les équipes. Un tel projet ne pourrait avoir que des conséquences désastreuses pour les élèves et modifierait profondément la nature du métier d'enseignant.e.

Le recrutement de contractuel.les tant dans le premier degré que dans le second est symptomatique d'une École sans ambitions, avec des salaires dévalués. L'arrivée de contractuel.les dans les écoles au détriment des personnels titulaires mutés par ineat-exeat voire des enseignant.es recruté.es sur la liste complémentaire est la preuve d'une volonté ministérielle de démanteler le service public d'Éducation. Dans le second degré des collègues contractuels ont reçu un courrier d'affectation qui a finalement été annulé malgré les besoins (exemple des lycées Camus et la Colinière). En quoi le recrutement de personnels sans formation, mal rémunérés et précaires va-t-il améliorer le Service Public d'Education ?

La promesse d'une réduction des déficits publics sous les 3% du PIB met la dépense publique fortement à contribution, et l'Éducation Nationale n'est pas épargnée : baisse des recrutements aux concours, suppressions de postes et d'emplois aidés (alors que les effectifs augmentent dans le second degré), réformes dont le seul objet réel semble la diminution constante des moyens de fonctionnement des établissements scolaires.

D'autres constats sont sans appel sur l'abandon d'une école égalitaire : les moyens insuffisants en postes d'enseignant-e-s et de surveillant.e.e au regard de l'augmentation démographique conduisent à des effectifs chargés dans de nombreux lycées, collèges et écoles. Les enseignants sont confrontés à l'extrême difficulté d'aider les élèves les plus faibles dans des classes surchargées. De trop nombreux élèves avec dossier MDPH sont accueillis dans des conditions difficiles en attente de place en établissement : ils ne bénéficient pas tous d'auxiliaires et ils ne sont pas toujours placés dans le dispositif qui leur convient. Ces enfants sont en grande souffrance et on peut parler de maltraitance des institutions à leur égard. Il ne s'agit pas de se cacher derrière la loi Creton pour justifier cette situation : c'est un problème de financement !

La grève du 12 novembre appelée par la FSU, les stages organisés par ses syndicats sont des marqueurs forts de l'opposition à cette École libérale, destructrice d'une École émancipatrice visant la réussite de tous les élèves.